

Infos



Luemschwiller

Bulletin communal d'information n°86 - Juillet 2020

SOMMAIRE

Mot du Maire

P. 2

Nouveaux élus

P. 3

Démocratie locale et comités consultatifs

P. 4

Commissions

P. 5

Comités

P. 6

Budget

P. 7

**Plan canicule
Covid - 19**

P. 8

Bruits et nuisances

P. 9

Informations

P. 10

Site internet

P. 11

Inscriptions comités

P. 12



MOT DU MAIRE

Chères Luemswilleroises, chers Luemswillerois,

Je souhaite vous remercier, encore une fois, pour la confiance que vous nous avez témoignée en votant massivement pour notre liste le 15 mars dernier, et cela dans un contexte très particulier.

Lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, j'ai été réélu maire. C'est pour moi, un honneur de pouvoir administrer notre beau village, accompagné d'une équipe motivée, compétente et enthousiaste.

En cette longue période de confinement, la mairie n'a pas cessé de fonctionner. Je remercie particulièrement notre secrétaire Caroline Brand qui s'est impliquée en réglant les affaires courantes par télétravail, mais qui était également souvent présente en mairie. Merci aussi à tout le personnel communal.

Suite au déconfinement les enseignantes ont accompli leur mission en accueillant les élèves à partir du 11 mai 2020. Je salue la volonté et le courage qu'elles ont mis en œuvre pour le bien de nos enfants.

Le 10 juillet marque la fin de l'état d'urgence sanitaire, le 20 juillet le port du masque dans tous les espaces publics devient obligatoire. C'est la preuve qu'il y a une dynamique du virus du Covid-19 et par conséquent les gestes barrières restent d'actualité : **RESPECTEZ-LES !**

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bonnes vacances à toutes et tous.

NOUVEAUX ELUS

Les attributions spécifiques

NOM – Prénom	Adjoint	Attributions
Sabine LITZLER	1ère adjointe	Finances - Information et communication - Ecole - Fleurissement - Association - Social
Thierno GUEYE	2ème adjoint	SCOT - Urbanisme - PLUj - Cadastre - GEMAPI Environnement - Santé & Sécurité Document unique - Gestion du Plan de sauvegarde - Protection des données
Romuald BOYET	3ème adjoint	Bâtiments communaux - Nuisances - Personnel technique - Véhicules - Retenue d'eau - Décharge Büloch
	Conseiller Municipal délégué	
Jean-Jacques VIROULET	Conseiller Municipal délégué	Patrimoine et culture historique
Charles STEIN	Conseiller Municipal délégué	Gestion de la Salle des Fêtes

L'équipe municipale



Germain GOEPFERT



Sabine LITZLER



Thierno GUEYE



Romuald BOYET



Arnaud BRISSIAUD



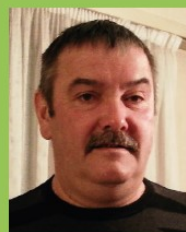
Flavia BRUNGARD



Virginie DICK



Rémy GÖTTE



Denis HARNIST



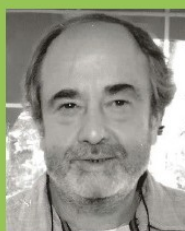
Philippe JACQUET



Vincent LIDY



Emmanuel PINTO



Christophe SENN



Charles STEIN



Jean-Jacques VIROULET

Il convient au préalable de distinguer :

♦ Les Commissions

qui sont chargées d'instruire les affaires qui leur sont soumises soit par le Conseil Municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres en amont des réunions plénières.

Elles peuvent être permanentes ou temporaires, mais dans tous les cas elles sont **uniquement composées de conseillers municipaux** sous la présidence du Maire (président de droit).

Si elles ont vocation à préparer le travail et les délibérations du conseil, elles n'ont aucune compétence à prendre des décisions : elles sont dites **consultatives**.

Par ailleurs, **les commissions municipales ne sont pas publiques** .

Observations :

Il n'y a aucune obligation de créer des commissions municipales sauf exceptions au nombre de 3 pour les communes de – de 5 000 habitants

1. Commission communale des impôts directs
2. Commission d'appel d'offres
3. Commission de contrôle des listes électorales
4. Commission urbanisme
5. Commission finances

♦ Les Comités

Leur objet : Afin de favoriser **l'information et la participation** des citoyens à la vie locale, le conseil municipal peut créer des comités d'habitants, constitués autour d'une **Compétence** municipale (Urbanisme, Aménagement, Environnement, Education, Culture, Patrimoine etc...) ou d'une question **d'intérêt local** (ex : Restauration du Retable de l'église St Christophe).

Obligatoirement présidé par un élu municipal désigné par le maire, il n'en demeure pas moins que leur composition peut comprendre tant des **élus** que des **habitants**, et notamment **des représentants des associations locales** domiciliés ou non dans la commune.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur tout projet local, de même qu'ils peuvent transmettre au maire toute proposition d'intérêt local pour lequel ils ont été institués.

Nonobstant leur rôle purement consultatif (on parlera de **comités consultatifs**), les comités constituent de véritables creusets de **la Démocratie Locale** (participative), un rendez-vous du donner et du recevoir auquel nous convions tous les Luemswilleroises et Luemswillerois.

COMMISSIONS MUNICIPALES

◆ Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts correspond à celui du conseil Municipal. Le Conseil doit proposer 24 contribuables. L'administration des impôts choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

◆ Commission d'Appel d'Offres - responsable : Le Maire

NOM PRENOM	Titulaire / suppléant
Mme Sabine LITZLER	TITULAIRE
M. Charles STEIN	TITULAIRE
M. Romuald BOYET	TITULAIRE
M. Philippe JACQUET	SUPPLEANT
M. Emmanuel PINTO	SUPPLEANT
M. Denis HARNIST	SUPPLEANT

◆ Commission de contrôle des listes électorales

NOM PRENOM	Titulaire / suppléant
Mme Sabine LITZLER déléguée conseiller municipal	TITULAIRE
M. Philippe JACQUET délégué conseiller municipal	SUPPLEANT
Mme Catherine MORGEN déléguée de l'administration	TITULAIRE
Mme Christine Mennezein déléguée de l'administration	SUPPLEANT
M. Christophe Brand délégué du tribunal de Grande-Instance de Mulhouse	TITULAIRE
Mme Corine GROH déléguée du tribunal de Grande-Instance de Mulhouse	SUPPLEANT

◆ Commission Urbanisme : Adjoint responsable : Thierno GUEYE

NOM PRENOM
M. Jean-Jacques VIROULET
M. Vincent LIDY
M. Emmanuel PINTO
M. Rémy GÖTTE
M. Denis HARNIST
Mme Sabine LITZLER

◆ Commission Finances : Adjointe responsable : Sabine LITZLER

NOM PRENOM
M. Philippe JACQUET
Mme Flavia BRUNGARD
M. Charles STEIN

COMITES

♦ **Comité Educatif et sportif :**

Adjointe responsable Sabine LITZLER

NOM PRENOM
M. Rémy GÖTTE
M. Arnaud BRISSIAUD

♦ **Comité Information/Communication**

Adjointe responsable Sabine LITZLER

NOM PRENOM
M. Philippe JACQUET
M. Jean-Jacques VIROULET
M. Arnaud BRISSIAUD
Mme Flavia BRUNGARD

♦ **Comité Environnement**

Adjoint responsable Thierno GUEYE

NOM PRENOM
M. Jean-Jacques VIROULET
M. Vincent LIDY
M. Emmanuel PINTO
M. Rémy GÖTTE
M. Denis HARNIST
Mme Sabine LITZLER

♦ **Comité Fleurissement**

Adjointe responsable Sabine LITZLER

NOM PRENOM
Mme Virginie DICK
Mme Flavia BRUNGARD
M. Emmanuel PINTO
M. Philippe JACQUET

♦ **Comité Social**

Adjointe responsable Sabine LITZLER

NOM PRENOM
Mme Flavia BRUNGARD
Mme Virginie DICK
M. Christophe SENN

♦ **Comité Patrimoine et affaires culturelles**

Conseiller Municipal délégué :

Jean-Jacques VIROULET

NOM PRENOM
Mme Virginie DICK
M. Romuald BOYET
Mme Sabine LITZLER

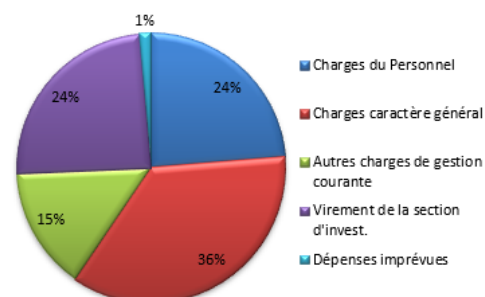
Si vous êtes intéressés pour être membre d'un comité, veuillez utiliser le formulaire d'inscription en page 12 de ce bulletin.

BUDGET

TOTAL BUDGET : 980 722.00 €

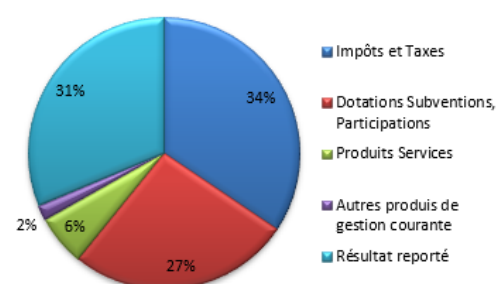
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges du Personnel	172 800.00 €
Charges caractère général	260 716.06 €
Autres charges de gestion courante	107 858.94 €
Virement de la section d'invest.	176 825.00 €
Dépenses imprévues	10 000.00 €
TOTAL	728 200.00 €



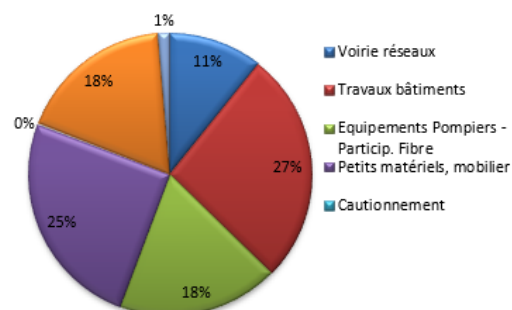
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Impôts et Taxes	250 800.00 €
Dotations Subventions, Participations	192 687.00 €
Produits Services	43 704.43 €
Autres produits de gestion courante	13 000.00 €
Résultat reporté	228 008.57 €
TOTAL	728 200.00 €



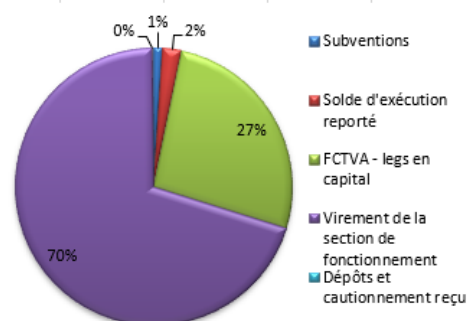
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Terrains nus	8 500.00 €
Voirie réseaux	26 000.00 €
Travaux bâtiments	65 000.00 €
Equipements Pompiers - Particip. Fibre	45 000.00 €
Petits matériels, mobilier	61 047.00 €
Cautionnement	410.00 €
Capital Emprunts	43 200.00 €
Dépenses imprévues	3 365.00 €
TOTAL	252 522.00 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions	2 560.22 €
Solde d'exécution reporté	5 637.42 €
FCTVA - legs en capital - Excédent Fonctionnement	67 089.36 €
Virement de la section de fonctionnement	176 825.00 €
Dépôts et cautionnement reçu	410.00 €
TOTAL	252 522.00 €



IMPOTS LOCAUX

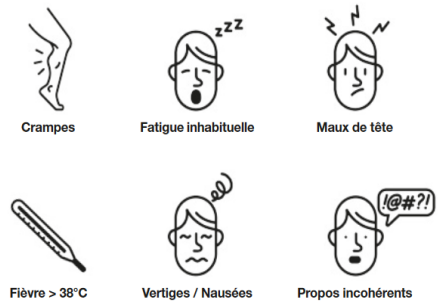
Les principales recettes de la commune baissent de façon conséquente d'année en année. Le Conseil Municipal a donc décidé en date du 29 juin dernier, après avis favorable de la commission des finances, réunie le 22 juin, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.



Le plan canicule (réactivé depuis le 15 juin) prévoit la mise en œuvre d'actions destinées à protéger les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes sans abri (adultes et enfants) des conséquences éventuelles d'une vague de chaleur.

En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?

Il s'agit de mettre à jour le plan d'alerte et d'urgence (PAU) : outil introduit par la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels. Afin de pouvoir joindre les personnes vulnérables et leur apporter conseils et assistance, le maire procède au recensement des personnes isolées qui souhaitent être contactées si une vague de chaleur venait à survenir.



Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.

Si vous avez plus de 65 ans vous pouvez vous inscrire sur le registre nominatif, institué dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence en MAIRIE.

LE SAVIEZ-VOUS ?

COVID 19 : Les crachats désormais interdits

<<Un crachat est rarement stérile>> selon le Dr Gilles JEBRAK pneumologue à l'hôpital Bichat de Paris.



Avec une maladie respiratoire telle que le COVID 19, on sait que les voies respiratoires constituent des portes d'entrée et de sortie. Le virus ainsi hébergé en particulier par les bronches, peut être éjecté lorsque l'on tousse, l'on éternue et à fortiori quand on crache.

L'expectoration étant en quelque sorte, un <<macro postillon>> .

Or, insiste le Dr JEBRAK : << Les postillons dont les crachats, sont des éléments contaminants >>.

En cette période de pandémie de maladie respiratoire telle que le COVID 19, il est impératif de ne jamais cracher lorsque l'on se trouve dans l'espace public.

Dans certaines villes françaises (ex : Marcq-en-Baroeul...), cet acte est d'ailleurs passible d'une contravention, car interdit par un arrêté municipal .

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



BRUITS ET NUISANCES - RAPPELS

- ◆ **PROPRETE DES TROTTOIRS** : Le balayage + le désherbage des trottoirs incombent aux riverains.
- ◆ **BRANCHES/HAIES** : Les branches, les haies qui dépassent les limites doivent être coupées. Les travaux de nettoyage pourront être réalisés par la commune à la charge des contrevenants si ce n'est pas correctement effectué.
- ◆ **ENTRETIEN OBLIGATOIRE - En bordure d'une voie communale :**
En vertu de l'article R.116-2/5 du Code de voirie routière, il n'est pas permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0.50 mètre pour les autres. Arbres, branches et racines qui avancent sur l'emprise des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites. Les haies et arbres doivent toujours être entretenus de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci. Les contrevenants sont punis de contraventions de 5ème classe.
- ◆ **CHIENS** : Sur l'ensemble du ban de notre village, les chiens doivent être tenus en laisse,
les déjections doivent être ramassées.
- ◆ **FEU** : Brûler ses déchets végétaux et ses ordures notamment à l'air libre, quels qu'ils soient est
interdit par la loi.
(Circulaire du 28 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets et du règlement sanitaire).
- ◆ **Containers à bouteilles - Container de récupération textile près de la Salle des Fêtes**
Les containers à bouteilles ne doivent pas contenir d'autres objets que ceux en verre.
Le container de récupération textile est spécialement réservé au matériel représenté sur son côté (voir images).
- ◆ **BRUITS ET NUISANCES**

Il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants les jours ouvrables :

Dépôt des bouteilles du LUNDI au SAMEDI de 8h à 20h.

◆ ITINERAIRE CYCLABLE

L'itinéraire cyclable rue de Walheim est réservé aux ayants droits. Malgré les différents rappels, certaines personnes

- ◆ avant 7 heures
- ◆ de 12h à 13h30
- ◆ après 20 heures

ainsi que les dimanches et jours fériés.

Un arrêté municipal est en vigueur.

semblent toujours ignorer la réglementation.

◆ DEPOTS SAUVAGES :

De plus en plus de dépôts sauvages sont constatés sur le ban de notre Commune souvent déposés par des gens extérieurs à notre village. Si vous êtes témoin de tels agissements, n'hésitez pas à relever le numéro d'immatriculation et à en informer la mairie.

FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE

VU LE CONTEXTE ACTUEL L'ACCUEIL EN MAIRIE

EST UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS SOIT :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 16h à 18h

03 89 25 42 55



mairie@luemswiller.fr



Courrier : Déposez votre demande dans la boîte aux lettres devant la mairie.

CONGES ÉTÉ

**Le secrétariat de Mairie sera fermé du
27/07/2020 au 16/08/2020 inclus**

En cas d'urgence veuillez contacter :

Le Maire :

M. Germain GOEPFERT : 03 89 25 54 36

Les Adjoints :

Mme Sabine LITZLER : 03 89 07 01 55

M. Thierno GUEYE : 03 89 08 44 89

M. Romuald BOYET : 03 89 40 37 98

SACS DE TRI

Le service de livraison des sacs de tri à domicile est maintenu les mercredis par un agent communal. Veuillez contacter la Mairie pour passer commande.

DECHARGE DECHETS VERTS DU BULOCH

Vous pouvez déposer exclusivement les tontes de vos gazons, les tailles de vos haies, le bois, les branches et les déchets de jardin.

Le samedi de 9 h à 11 h - jusqu'au 31 octobre 2020

La décharge est fermée par temps de pluie

Comité information et communication

Directeur de publication : M. Germain GOEPFERT

SITE INTERNET

Le nouveau site internet

WWW.luemswiller.fr

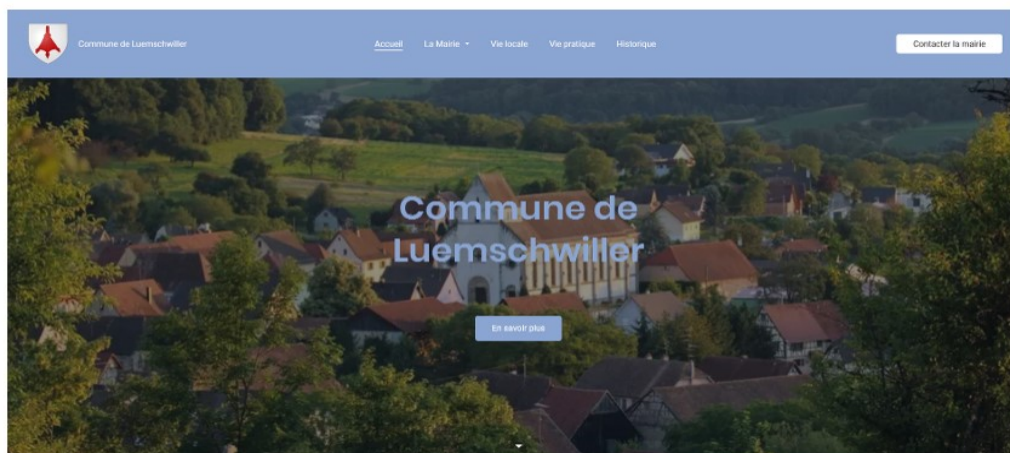
Outil indispensable dans l'ère actuelle, ce site internet vous permettra de vous tenir informés en temps réel.

Vous retrouverez ainsi au jour le jour toutes les dernières actualités du village mais également les informations intercommunales.

Elaboré par la commission communication et le concours de Jérémie Massaux, le nouveau site internet est aisément consultable sur tous types d'écrans : ordinateur, tablette ou smartphone.

Les informations sont organisées en 4 grandes parties :

- ◆ Mairie
- ◆ Vie locale
- ◆ Vie pratique
- ◆ Patrimoine historique



Des boutons d'accès directs aux différentes rubriques sont présents sur la page d'accueil et se retrouvent aussi sur chaque page du site.

Afin de faciliter l'accès des services publics aux usagers, de nombreux formulaires sont disponibles tout comme des informations sur les modalités et documents à apporter pour les démarches devant se faire en Mairie.

Nous vous proposons également de vous inscrire sur le site afin d'être tenu au courant des dernières informations en indiquant votre mail. Ce site sera étoffé au fur et à mesure. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires !

Pour retrouver toutes les informations actualisées sur la commune rendez-vous sur le site
www.luemswiller.fr

Précision : 5 membres maximum en plus des membres du conseil municipal

Comité Educatif et sportif

Comité Information et communication

Comité Patrimoine et affaires culturelles

Comité Environnement

Comité Fleurissement

Comité Social

NOM : Prénom :

Tél :

Adresse mail :